



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 octobre 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 1^{er} octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer en Afghanistan, du 31 octobre au 8 novembre 2003, une mission qui sera conduite par l'Ambassadeur Gunter Pleuger et dont ils ont approuvé le mandat (voir annexe).

À la suite de consultations avec les membres du Conseil, il a été décidé que la mission serait composée de représentants des pays ci-après :

Allemagne (l'Ambassadeur Gunter Pleuger, chef de la mission)
Angola (M. Candido Pereira dos Santos Van-Dunem, Conseiller)
Bulgarie (l'Ambassadeur Stefan Tafrov)
Cameroun (M. Mathieu Blaise Banoum, Ministre conseiller)
Chili (M. Armin Andereya, Conseiller)
Chine (M. Jingye Cheng, Ministre conseiller)
Espagne (l'Ambassadeur Inocencio Arias)
États-Unis d'Amérique (l'Ambassadeur John D. Negroponte)
Fédération de Russie (l'Ambassadeur Gennadi Gatilov)
France (l'Ambassadeur Jean-Marc de la Sablière)
Guinée (M. Boubacar Diallo, Ministre conseiller)
Mexique (l'Ambassadeur Adolfo Aguilar Zinser)
Pakistan (l'Ambassadeur Masood Khalid)
République arabe syrienne (M. Bassam Sabagh, Conseiller)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(l'Ambassadeur Emyr Jones Parry)

Je vous saurais gré de bien vouloir faire en sorte que le Secrétariat prenne toutes les dispositions voulues pour faciliter le travail de la mission.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) John D. **Negroponte**

** Nouveau tirage pour raisons techniques.

Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan

1. Les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en Afghanistan du 31 octobre au 7 novembre 2003. La mission se rendra à Kaboul, Herat, Kandahar et Mazar-e-Charif.

2. Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Réaffirmer avec force l'attachement indéfectible de la communauté internationale au processus de paix et à la reconstruction en Afghanistan et promouvoir le renforcement de l'appui international et régional en faveur de ce processus;
- Examiner les progrès réalisés jusqu'à présent dans l'application de l'Accord de Bonn et encourager l'Administration transitoire afghane à aller plus loin, notamment dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, et de l'organisation des élections;
- Observer les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris celles entreprises en vue d'aider l'Administration transitoire afghane à organiser les élections, à mettre en oeuvre la Constitution et à coordonner l'ensemble des opérations des Nations Unies;
- Observer les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, explorer les possibilités d'améliorer la situation en matière de sécurité et d'établir l'autorité de l'Administration transitoire à l'échelle du pays et, à cet égard, acquérir une meilleure compréhension du rôle joué par les équipes provinciales de reconstruction;
- Faire le bilan de la situation humanitaire et de celle relative aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les femmes, les enfants, les réfugiés et les personnes déplacées, et évaluer les progrès réalisés en matière de redressement et de reconstruction;
- Faire le point sur l'application de la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage, adoptée le 22 décembre 2002;
- Exhorter les dirigeants régionaux et les chefs de faction à renoncer à toute forme de violence, à condamner les activités liées au fondamentalisme, au terrorisme et à la drogue, à assurer l'ordre public et la sécurité de la population, à promouvoir la réconciliation entre les différents groupes ethniques, à appuyer l'application de l'Accord de Bonn et à coopérer pleinement avec l'Administration transitoire afghane, conformément à l'accord du 22 mai 2003, et avec la MANUA en vue d'atteindre ces objectifs.